

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

1-Comité d'éthique médicale de la faculté de médecine de Monastir

À l'échelle de la FMM, et après avis préliminaire du comité d'éthique, tout projet de recherche de type interventionnel doit faire l'objet du remplissage d'un formulaire de déclaration d'intérêt, comprenant un préambule, une annexe explicative, ainsi que le formulaire proprement dit.

Préambule

1. Vous êtes tenu de déclarer les intérêts notamment avec le promoteur ou l'investigateur de la recherche pouvant être perçus comme compromettant l'objectivité de votre jugement et votre indépendance dans l'exercice de vos fonctions et de vos responsabilités au sein du groupe de recherche. Par conséquent, la déclaration de certains éléments est nécessaire afin de veiller à ce que les travaux du groupe de recherche ne soient pas compromis par des conflits d'intérêts. Étant donné l'importance d'être doté de normes éthiques élevées et de résultats défendables, veuillez appliquer consciencieusement votre professionnalisme, votre bon sens et votre honnêteté lorsque vous remplirez le présent formulaire.

2. Veuillez noter qu'une distinction est faite entre « conflit d'intérêts » et « préconception ». Par « préconception », on désigne un point de vue ou une perspective bien arrêté concernant une question particulière ou un ensemble de questions. Un point de vue que l'on pense être correct, mais qui ne confère aucun gain personnel ne constitue pas nécessairement un conflit d'intérêt, mais peut être une préconception.

3. Veuillez noter que chaque chercheur est censé agir avec objectivité, indépendamment de tout gouvernement, industrie notamment pharmaceutique, affiliation organisationnelle ou académique, de se conformer aux plus hautes normes professionnelles et de faire preuve d'un haut degré de conduite et d'intégrité professionnelles. Chaque chercheur est tenu de divulguer toute situation, financière ou autre, pouvant être perçue comme ayant une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de sa contribution et donc influencer sur les résultats des travaux du groupe de recherche. Il vous est demandé de déclarer les intérêts qui sont importants et pertinents et ont trait ou semblent avoir trait à vos fonctions au sein du groupe et qui sont susceptibles : a) de compromettre votre objectivité dans l'exercice de vos fonctions et de vos responsabilités au sein du groupe d'experts; ou b) de conférer, à vous-même, à une personne ou à une organisation, un avantage indu.

4. Aux fins de cette obligation, les circonstances susceptibles d'amener une personne à croire, raisonnablement, que l'objectivité d'un individu pourrait être compromise ou à se demander si un avantage indu a été conféré constituent un conflit d'intérêts potentiel et devraient être déclarées dans le présent formulaire. La déclaration d'un intérêt dans le présent formulaire ne signifie pas automatiquement qu'il existe un conflit ou que vous ne serez pas en mesure de participer aux travaux. En cas de doute concernant la question de savoir si vous devez déclarer un intérêt, vous êtes encouragé à le faire.

6. Sauf en ce qui concerne vos coordonnées, le contenu du présent formulaire sera mis à la disposition de quiconque en fait la demande. Veuillez indiquer toute information qui, pour des raisons de confidentialité, devrait être expurgée de la version publique afin de permettre au Secrétariat d'évaluer le bien-fondé d'une telle omission.

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTERETS

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIER : _____

EMPLOYEUR ACTUEL : _____

1. Participez-vous à des activités professionnelles qui pourraient être considérées comme constituant un conflit d'intérêts? Oui Non (si oui, veuillez préciser ci-dessous)

2. Vous-même, votre employeur ou l'organisation qui vous a nommé avez-vous des intérêts financiers dans le domaine des travaux auxquels vous participerez ? Oui Non (si oui, veuillez préciser ci-dessous)

3. Existe-t-il d'autres intérêts (par ex. ancien emploi et/ou autre(s) affiliation(s)) qui pourraient compromettre votre objectivité ou à votre indépendance dans le cadre des travaux auxquels vous participerez ? Oui Non (si oui, veuillez préciser ci-dessous, y compris comment vous proposez de gérer le conflit d'intérêt potentiel afin de l'éliminer ou de le minimiser)

Pour des raisons de confidentialité, je demande que les informations suivantes ne soient pas rendues publiques :

.....
.....

Je soussigné(e) déclare par la présente que, à ma connaissance, les informations communiquées ici sont complètes et correctes. Je m'engage à informer le président ou un des membres du comité d'éthique immédiatement de tout changement de ma situation intervenant au cours des travaux qui me sont assignés. Pendant la durée de mon mandat à titre de chercheur, je n'accepterai aucun cadeau ou marque d'hospitalité, ni aucun autre avantage qui pourrait être perçu comme constituant un conflit d'intérêt. J'entends que les informations concernant mes intérêts seront conservées pendant une période de cinq ans à compter de la fin de l'activité à laquelle j'ai contribué, après quoi elles seront détruites. J'entends, qu'une fois rempli, le présent formulaire sera mis à la disposition de quiconque sur demande, conformément à la procédure précisée dans le préambule au présent formulaire.

Signature

Date

Note explicative :

Veillez indiquer les activités et intérêts financiers et non financiers qui ont trait ou semblent avoir trait à vos fonctions au sein du groupe d'experts et qui pourraient être interprétés comme : i) Compromettant votre objectivité dans l'exercice de vos fonctions et de vos responsabilités au sein du groupe d'experts; ii) Conférant un avantage indu à vous-même, à une personne ou à une organisation.

Veillez indiquer les intérêts financiers qui ont trait ou semblent avoir trait à vos fonctions dans le groupe d'experts et qui pourraient être interprétés comme :

i) Compromettant votre objectivité dans l'exercice de vos fonctions et de vos responsabilités au sein du groupe d'experts,

ii) Conférant un avantage indu à vous-même, à une personne ou à une organisation. Il peut notamment s'agir de relations de travail, de relations de conseil, d'investissements financiers, de propriété intellectuelle, d'intérêts commerciaux et de sources d'appui à la recherche dans le secteur privé.

En cas de désaccord entre l'expert et le comité sur la détermination d'un conflit d'intérêts, une réunion plénière sera organisée et le cas échéant un avis justifié sera demandé à d'autres comités d'éthiques

En cas où le comité prend connaissance d'informations ou de documents qui appuient la détermination de l'existence d'un conflit, l'expert sera tenu d'en informer le comité immédiatement et la nouvelle situation sera de nouveau étudiée.